



Bordeaux le 20 mars 2014

Déclaration de la FNEC-FP-FO
à la Commission Départementale d'Action Sociale

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de la CDAS

Dans un premier temps, le syndicat FO tient à remercier M^{me} Valère pour avoir pris en compte notre demande concernant la nécessité d'indiquer sur les convocations les éléments nécessaires et suffisants pour le remboursement des frais de déplacement via le logiciel « DT Ulysse ».

Nous saluons également l'initiative de la rétroactivité pour les deux convocations précédentes (janvier et février).

D'autre part, FO attire l'attention de la CDAS sur la suspension du versement de la prestation repas aux personnels de l'Education Nationale ; suspension effective depuis septembre 2010. Il est nécessaire de préciser que cette allocation était allouée au profit des agents en activité dont l'indice brut de traitement était égal au plus à 548 (c'est-à-dire à des agents dont le salaire mensuel est inférieur à 2 000 € net). Cette subvention repas était fixée à 1,14 € par repas (taux 2010).

Nous sommes au regret de constater que depuis 2010 le point d'indice est gelé, que les cotisations pour les pensions civiles et militaires augmentent chaque année et que le taux de la TVA et autres taxes indirectes ont été revus à la hausse. De 2000 à aujourd'hui, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a été amputé de 12 à 14 %.

Il semble donc légitime de revendiquer le rétablissement de cette subvention repas en direction des personnels dont le salaire, pour la majorité des prétendants, n'est pas supérieur au salaire médian. Cette subvention, bien que modeste et qu'il serait nécessaire de réévaluer au taux actuel, serait d'autant plus appréciée qu'elle marquerait une rupture avec la politique déflationniste actuelle.

Je vous remercie pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Jean-Claude Devautour